

Règlement Intérieur de l'Auto-école SPAM

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les élèves inscrits au sein de notre auto-école. Il définit les règles de fonctionnement, les obligations de chacun, ainsi que les comportements attendus (envers les formateurs ainsi qu'avec les autres clients) afin d'assurer un cadre de travail respectueux et propice à l'apprentissage.

1. *Annulation des Leçons*

- *Annulation par l'élève* : Toute annulation de leçon par l'élève doit être faite *au minimum 48 heures ouvrées avant la séance*. Si ce délai n'est pas respecté, la séance sera considérée comme due et facturée.
- *Annulation par l'auto-école* : L'auto-école se réserve le droit d'annuler toute séance jugée nécessaire au bon fonctionnement de la structure sans préavis. Un report pourra être proposé dans les meilleurs délais en fonction des plannings formateurs.

2. *Réservation des Séances*

- *Limitation des réservations* : Lors de la réservation des séances en ligne, l'élève est limité à *deux séances par semaine*. Si un élève réserve plus de séances, l'auto-école se réserve le droit d'annuler les séances supplémentaires, selon la demande.

3. *Utilisation du Téléphone*

- L'utilisation du téléphone portable est *interdite* pendant les heures de formations, sauf dans un cadre pédagogique spécifique autorisé par l'instructeur.

4. *Hygiène et Comportement*

- Une *attention particulière* devra être portée à l'hygiène de l'élève. Les tenues doivent être propres et appropriées à la pratique de la conduite. Particulièrement les chaussures qui devront être à semelle plate pour la pratique en voiture. Un formateur se réserve le droit d'annuler une séance si la tenue de l'élève est jugée inappropriée. La séance serait alors reportée et facturée.
- *Substances psychoactives* : Il est formellement interdit de consommer ou d'être sous l'influence de substances psychoactives avant ou pendant les leçons, que ce soit en salle ou en voiture. Cela comprend les drogues, l'alcool ou toute autre substance altérant les capacités. L'établissement se réserve le droit, en cas de doute, de proposer à l'élève le dépistage. En cas de contrôle par les forces de l'ordre qui s'avère positif, l'établissement se verra dans le droit de restituer le dossier à l'élève sans préavis, ni indemnités.
- *Propreté des locaux* : Chaque élève s'engage à respecter la propreté des locaux, y compris des toilettes et des espaces communs.
- En cas de non-respect des règles de propreté, l'accès aux sanitaires pourra être *interdit*.

5. *Filmer les Séances*

- *Interdiction de filmer* les séances de conduite ou les formations sans autorisation préalable de l'auto-école. Toute prise de vue non autorisée est strictement interdite et est propriété de l'établissement.
- *Droit à l'image* : chaque élève ayant signé le présent règlement donne son accord pour le droit à l'image. Toutes personnes ne souhaitant pas être reconnue, devront en faire la demande expresse au bureau et par écrit.

6. *Ponctualité*

- *Ponctualité* : Les élèves doivent être présents à l'heure pour leur leçon. En cas de retard, l'auto-école pourra décider d'annuler la séance ou de la réduire, sans remboursement.
- en cas de retard du formateur, l'heure de l'élève sera faite intégralement ou reportée.

7. *Utilisation du Matériel*

- Le matériel mis à disposition, qu'il s'agisse de véhicules ou d'équipements pédagogiques, doit être *utilisé conformément* à sa destination et avec soin. *Aucune dégradation* ne sera tolérée. Toute dégradation volontaire ou non pourra entraîner une facturation des réparations ou une sanction.

8. *Sanctions et Non-Respect du Règlement*

- Le non-respect de ce règlement intérieur et des règles de vie pourra entraîner *la dénonciation du contrat sans indemnités* et l'exclusion immédiate de l'élève, sans remboursement des sommes versées.

9. *Dispositions Finales*

- Le présent règlement peut être modifié à tout moment en fonction des besoins organisationnels ou réglementaires. Les élèves seront informés de toute modification grâce à un affichage du nouveau règlement dans le bureau.
- L'inscription à l'auto-école implique l'acceptation sans réserve de ce règlement intérieur. Tout manquement à ses dispositions peut entraîner des sanctions, voire l'annulation de l'inscription.

Fait à Saint Pol de Léon, le 22 Avril 2025

*Signature de l'auto-école *

SPAM Auto Ecole
19 rue du Colombier - 29250 St Pol de Léon
Tél: 02 98 78 88 58
Siret: 942 092 206 00013 ACS Brest APE 85.53Z
SAS au capital de 1 000 €
Agrément n° 125 029 0007 0